Brantôme en Périgord, le 05 février 2025



Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

# **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

# Mardi 11 février 2025 à 20 h 00 salle du conseil municipal à Brantôme en Périgord

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Ordre du jour joint.../...

# Réunion du conseil municipal du 11 février 2025

#### Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2025 ;
- 2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122-22 du CGCT;

# Administration générale

3. Election d'un nouveau maire délégué de la commune déléguée de St Crépin de Richemont ;

#### Marchés publics

- 4. Modifications en cours d'exécution du marché de travaux de construction de l'hôtel de ville ;
- 5. Modifications en cours d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de l'hôtel de ville :
- 6. Application des pénalités de retard pour dépassement du délai d'exécution du marché de travaux de construction de l'hôtel de ville ;

# Travaux d'investissement

- 7. Travaux d'éclairage public : Suppression d'un coffret EP dans le cadre de l'aménagement du parvis de l'hôtel de ville ;
- 8. Signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de maitrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

#### Informations complémentaires